

*Opération de
Développement
Rural*



Objet : **Compte rendu de la réunion d'information
des membres de la CLDR de Waremme**

<u>Date</u>	04/12/07
--------------------	-----------------

<u>Document annexé</u>	Présentation diaporama
-------------------------------	-------------------------------

Copie à :

- MRW – DGA, Direction de l'Espace rural, Madame Françoise Rahier.
- l'Inspectrice de la Communauté française, Madame Laurence Henry.
- l'Administration communale de Waremme, Collège communal.
- la FRW – Bureau Hesbaye
- les participants

Participants :

- **Pour la C.L.D.R.** : BENAETS Michel, BERNAERDT René, BODSON Frédéric, DAVID Véronique, DODEUR Vincent, EL HANI Fattah, GILLES André, GODECHAL Pierre, HOCQ Claude, HUARD Danielle, HUMBLET Léon, JACQUES Monique, KOKOU Béatrice, LEEMANS Joseph, LEMPEREUR Georges, LHOEST Marie-Henriette, LIBOTTE Joëlle, LOURTIE Chantale, MAZY Carine, MIGNOLET Vincent, ONKELINX Louis, PHILIPPART Sabine, PIRONNET José, PIER Francis, RICHARD Henri, ROUHARD Guy, RUELLE Frédéric, VAN MECHELEN Philippe, VAN DER LINDEN Albert, WOTERS Yves,
- **Pour la DGA – DER** : RAHIER Françoise
- **Pour la FRW** : LEGRAND Vincent
- **Pour la Commune** : LEDUC Fabienne
- **Pour l'équipe d'animation** : ALONSO Marie Elene du centre culturel de Waremme, HERCK Maryline et MEDAERTS Sylvie de l'agence de développement local.

Excusé :

- CORNET Denis, DUBOIS Raphaël, DUMONT Martine, MOTTARD Denis

Ordre du jour :

1. Présentation des membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

Les personnes présentes ont pu se présenter personnellement ainsi qu'exprimer leurs motivations à leur participation à la CLDR.

Monsieur Legrand remarque qu'à travers les différentes motivations des membres, nous voyons que beaucoup de thèmes liés à la vie en milieu rural ont été exprimés (agriculture, convivialité, mobilité, les petites entreprises, etc...)

Monsieur Legrand de la Fondation Rurale de Wallonie informe les membres de la CLDR qu'ils ont reçu en arrivant 4 documents de base :

- a. la composition de la CLDR
- b. le règlement d'ordre intérieur
- c. le décret wallon de 1991 sur la politique de développement rural
- d. l'arrêté d'exécution lié au décret

Monsieur Mignolet, Président de la CLDR représentant le Bourgmestre de la Commune à ce poste, remercie toutes les personnes présentes pour leur investissement dans cette Commission. Il rappelle que la Commune a voulu prendre toutes les personnes de bonne volonté c'est pourquoi on se retrouve avec une commission fort nombreuse. Moins d'un ¼ des membres sont issus du conseil communal. Il est important d'avoir cette représentation du conseil au sein de cette commission. En effet, si la plupart des projets vont aller chercher diverses subventions (région, communauté, fédéral, europe, etc.), la Ville doit toujours mettre une quote-part. Il est donc important de freiner parfois les demandes de nos concitoyens. Enfin, la Ville a demandé à certaines personnes de venir au sein de la Commission afin de représenter des secteurs de la vie en milieu rural (entreprises, agriculture, logements, environnement,

Monsieur Mignolet présente les personnes qui se trouvent à la table des orateurs.

Madame Françoise Rahier est la personne compétente dans les matières de développement rural sur l'arrondissement Huy-Waremme. Elle représente la direction générale de l'agriculture – direction de l'espace rural qui est l'administration de la Région Wallonne compétente en la matière.

Monsieur Vincent Legrand de la Fondation Rurale de Wallonie apporte son expérience méthodologique et encadre l'équipe locale « Développement Rural ». Il connaît bien Waremme et ses villages puisque c'est lui aussi qui avait accompagné Waremme dans sa première Opération de Développement rural. Il y a enfin l'équipe qui se compose de Mme Alonso, animatrice au centre culturel de Waremme, Mmes Medaerts et Herck de l'agence de développement local et Mme Leduc, responsable du service Urbanisme, Environnement et Développement rural de la Ville de Waremme.

2. Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) :

Monsieur Legrand présente avec l'aide d'une projection (cf document en annexe) les grandes lignes des missions et du fonctionnement de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

La composition ainsi que le ROI doivent être approuvés par le Conseil communal.

M. Rahier devra remettre un avis sur cette composition. Elle met déjà le doigt sur un problème administratif qui est celui du nombre respectif de suppléants et d'effectifs. Le nombre doit être identique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ceci ne remet pas en cause le fond au niveau de la composition. L'idée de la Ville de Waremme étant bien d'accepter toutes les bonnes volontés à la réflexion sur l'avenir de la Commune.

La CLDR sera amenée à créer toute une série de groupes de travail (GT). Ceux-ci débiteront dans le courant du début de l'année 2008 et se poursuivront jusqu'à l'été. Madame Rahier comme Monsieur Legrand ont bien insisté sur le fait que la démarche est bien de réfléchir globalement sur des défis majeurs, ensuite des objectifs et seulement après sur des propositions de projets et d'actions. Même si certaines personnes viennent à une CLDR avec des projets concrets dans leur mallette, il s'agit bien de définir une stratégie qui part du diagnostic.

Madame Rahier définit le rôle de la DGA comme un rôle de contrôle et de vérification dans les différentes étapes d'une opération de développement rural :

- Conformité de la composition de la CLDR et de son ROI
- Conformité du PCDR et aide à la recherche des moyens pour réaliser certaines des actions.
- Contrôle et vérification dans les dossiers subventionnés par le DR et dans les travaux de réalisation.

Un bilan de la première opération doit aussi être réalisé.

Madame Rahier voit dans le PCDR un véritable tableau de bord de la Commune qui traite de toutes les matières communales pour les 10 années à venir. Il sert à la commune de catalogue de projets qui, au fur et à mesure des opportunités et du temps, sortent pour être réalisés avec l'aide des différentes politiques de la Région wallonne.

Madame Rahier pense que 3 ans ne sont pas trop longs pour élaborer une stratégie communale de développement rural.

La Commune a demandé au Ministre de déterminer un périmètre d'intervention à l'opération. Le Ministre s'informe auprès de ses instances d'avis (administration, CRAT). Madame Rahier pense que de toute façon le centre ville doit être intégré dans les réflexions.

3. Poursuite du travail :

La CLDR se réunira en plénière afin de prendre connaissance du diagnostic participatif de la commune de Waremme. Celui-ci est en phase de rédaction par Monsieur Alain Mariage, l'auteur de Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Chaque membre recevra un classeur dans lequel il pourra ranger les différents documents liés à l'ODR (comptes-rendus, diagnostic, textes de loi, etc.)

Le lien avec les autres politiques et études menées par la Commune sera fait. Exemple : sur le thème de la mobilité, les seniors, la CCAT et la CLDR lanceront des réflexions de leur côté, il faudra bien sûr les intégrer.

ODR-Waremme

Une personne demande de quels outils les membres vont pouvoir disposer. Tous les outils seront consultables (cartes, plans, diagnostics, etc.). Une demande est faite pour être tenu au courant des projets communaux.

Vincent Mignolet souligne à ce sujet que le Schéma de structure sera bientôt terminé et sera soumis à la consultation.

Ensuite, 6 groupes de travail au minimum se réuniront afin de travailler par thème. Au terme de ces réunions, une mise en commun se fera avec l'ensemble de la CLDR.

A la demande des participants, les différents comptes rendus seront envoyés à l'ensemble des membres de la CLDR.

L'agenda est proposé et doit rester évolutif en fonction des besoins de l'opération.

Monsieur El Hani demande que les périodes difficiles (congés scolaires et fériés) soient exclues de l'agenda de travail et demande que les jours de travail ne soient pas les mêmes que d'autres réunions communales.

L'agenda ne reprendra pas les périodes scolaires. Pour le reste, le jour de travail de la CLDR sera de préférence le Mardi en soirée.

4. Divers :

Les PV de ces réunions seront envoyés par courriel. Pour les personnes sans courriel, un courrier postal sera envoyé.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Vincent Legrand

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter Monsieur Vincent Legrand de la Fondation Rurale de Wallonie au n° 081/ 420 496 ou par courriel : v.legrand@frw.be